

République FrançaiseDépartement de la Charente

Séance du Jeudi 28 Février 2019
Délibération n°20190228_10

Nombre de conseillers

En exercice : 74

Présents : 45

Absents : 29

- dont suppléés : 2

- dont représentés : 9

Votants : 56

- dont « pour » : 56

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Objet : GENDARMERIE DE MANSLE : désignation du ou des lauréats du concours de maîtrise d'œuvre

Le jeudi 28 février 2019, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 22 février 2019, s'est réuni sous la présidence de Jean-Pierre de FALLOIS à la Salle des fêtes de VARS.

Présents : AYRAULT Jean-Paul - BASSET Véronique – PARTAUD Xavier - COMBAUD Alain - GIRAUD-BERNARD Éric — ESTEBAN Philippe - SOULET Marilys - GAROT Jean-Pierre - AGUESSEAU Norbert - VERGEZ Brigitte - GUYON Jean-Guy – BOIREAUD Philippe - RENON Jean-Michel - KAUD Pascal - CHEMINADE Didier – GAGNAIRE Marie-Claire - PLOQUIN Monique - de FALLOIS Jean-Pierre - CROIZARD Christian – VIDAUD Pierre – CHABAUTY James - BERNARDAUD Thierry - BEAU Nathalie – RIVOLET Patricia - BROUTÉ Alain - LACOEUILLE Bernard ÉDRICH Patrick - GIROUX-MALLOT Françoise - BONNET Franck - ROUHAUD Henri - LHERIDEAU Daniel - SOURY Christine - DE LUSTRAC Jean-Marc - VINCENT Gérard - ROUMAGNE Magalie - PÉNAUD André – CAMY Bruno - POTEL Maryse – JABOIN-VIGREUX Véronique - LOTTE Michel - BUTON Sylviane – SEVRIT Raymond – GUITTON Claude - VIGIER Jean-Pierre - STASIAK Jean-Louis.

Absents excusés :

MOREAU Bernadette représentée par son suppléant RABIOUX Jean-Michel

CORNU Jean-Pierre représenté par son suppléant CHARRAUD Francis

CAILLAUD Nadia (pouvoir à GUYON Jean-Guy)

CHEMINADE Anne-Marie (pouvoir à ESTEBAN Philippe)

VIAUD Annette (pouvoir à de FALLOIS Jean-Pierre)

BRUN Jackie (pouvoir à KAUD Pascal)

LEMAIRE Marie-Claude (pouvoir à VIDAUD Pierre)

THURU Marie-Danielle (pouvoir à CROIZARD Christian)

BERTRAND Didier (pouvoir à BEAU Nathalie)

PELLETIER Dominique (pouvoir à LACOEUILLE Bernard)

DANEDE Laurent (pouvoir à ROUHAUD Henri)

LIOT Gérard - RAVION Didier - BLANCHON Alain - CECCHIN Catherine - TEXIER Didier - COLIN Jean-Pierre BOURIN Michel.

Absents non excusés : PRÉVAUTEL Caroline - FLAUD Yves - CRINE Jean-Jacques- DURAND Jean-Louis BERTHAULT Patrick - ROUSSEAU Christian - CHARRIAUD Sébastien - BOUCHAUD Gérard - BOURABIER Jacques BRUSCHINI Eliane - GEOFFROY Françoise.

Secrétaire de séance : VIDAUD Pierre.

Objet : GENDARMERIE DE MANSLE : désignation du ou des lauréats du concours de maîtrise d'œuvre

Vu le décret n°2016-360 du 25 Mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment ses article 30 et 88 ;

Vu la délibération n° 20170928_07 du Conseil Communautaire du 28 septembre 2017 relative au recours à un concours restreint de maîtrise d'œuvre et à la fixation à trois du nombre de candidats admis à concourir ;

Vu la délibération n° 20181025_10 du Conseil Communautaire du 25 octobre 2018 établissant la liste de candidats admis à concourir ;

VU le procès-verbal du jury de concours retraçant la séance d'examen des prestations et proposant un classement de ces dernières ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Communautaire de choisir le ou les lauréats du concours ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide d'allouer aux trois candidats les primes suivantes :

1. Cabinet d'architecture Bruno HUET : 9 500 € HT (11 400 € TTC)
2. Vettier et associés : 9 500 € HT (11 400 € TTC)
3. Cabinet BPG : 9 500 € HT (11 400 € TTC)

Désigne les lauréats suivants:

1. Cabinet d'architecture Bruno HUET
2. Cabinet BPG

Précise qu'un marché public de services sera attribué à l'un de ces lauréats suite à l'organisation de négociations ;

Demande à la Directrice Générale des Services d'exécuter la présente décision ;

Autorise le Président à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait conforme,

Le Président
Jean-Pierre de HALLOIS

